



Secteur Fédéral CGT des Cheminots de la région Nord-Pas de Calais



M. Frédéric GUICHARD
DR Hauts-De-France

M. Raphaël RABIER
DRH Hauts-De-France

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Messieurs,

Il y a maintenant plusieurs années, et malgré les alertes émises à l'époque par la CGT, la Direction FRET avait décidé de réorganiser la commande des agents, en supprimant au passage des dizaines et dizaines de postes.

Des agents s'étaient alors retrouvés sans postes de travail, reversés à l'EIM.

Ce « massacre de l'emploi » avait, et a encore aujourd'hui laissé des traces indélébiles, générant des Risques Psychosociaux (RPS) extrêmement grave.

Concernant le TER, la direction nous a toujours répété, la main sur le cœur, ne jamais vouloir mettre en place un tel procédé, préférant garder une certaine proximité entre les agents, et les bureaux de commande.

Seulement, les belles promesses d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui !!!

En effet, après vouloir imposer aux Cheminots de la Région des HDF, la mise en place de Directions De Lignes, qui supprimeront elles aussi de nombreux emplois, après avoir désorganisé le Pré-opérationnel, la Direction Régionale de la SNCF nous annonce aujourd'hui vouloir réorganiser le dispositif de commande du personnel.

Cette énième réorganisation, où plutôt désorganisation va elle aussi détruire de l'emploi. Près de 60 postes d'agents de commande du personnel sédentaire et roulant seraient alors supprimés, sans oublier la disparition de la proximité entre les bureaux de commande et les personnels.

Ce projet de réorganisation a été divisé par la direction en 4 parties. Car même si encore aujourd'hui, vous niez l'évidence, tout cela découle de la mise en place des DDL.

Si on y ajoute les emplois qui seront également supprimés avec la mise en place du Progiciel OSCAR, mis bout à bout, ce serait alors plus d'une centaine de suppressions de postes.

Une expertise récente sur la mise en place des DDL, démontre sans aucune ambiguïté que ce projet, en plus de générer des RPS, sera destructeur d'emploi.

Un Droit d'Alerte a même été déposé le 08/12/2020.

Mais rien n'y fait, vous persistez à vouloir passer en force vos projets destructeurs d'emplois, et surtout créateurs de RPS !!!

Les suppressions de postes ont affaibli la structuration de l'entreprise depuis de trop nombreuses années.

L'éventuelle disparition de la proximité qui existe encore aujourd'hui entre la commande et le personnel mettrait à mal le service public, et vous le savez pertinemment. Il faut même la remettre en place là où elle n'existe plus.

L'organisation de la production doit être revue afin de garantir le Service Public ferroviaire de qualité.

Une politique d'embauches de haut niveau doit être lancée afin de garantir un service public de haut niveau pour tous.

L'atomisation du réseau et de la production au travers des établissements d'axes ou des directions de lignes, participe au délitement de l'entreprise publique.

Pour ces raisons, la CGT, conformément à l'article 4.2 du titre 2 du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, souhaite entamer une Démarche de Concertation Immédiate afin d'aborder les sujets suivants :

- ✓ Arrêt des réorganisations actuelles.
- ✓ Maintien et amélioration du processus de commande du personnel, en tenant compte de la nécessité de proximité.
- ✓ Organisation du travail.

Dans l'attente que vous nous communiquiez la date et l'heure de la réunion de concertation, veuillez recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Dominique SENS
Le 22 janvier 2021.

SENS D.
